

For Community Partners

The Landlord and Tenant Board (the “Board”) has sent emails to many tenants who have filed Tenant Applications informing them that their matters will be scheduled in early 2022.

Please note that these e-mails also inform tenants that in order to continue with their Tenant Applications, they must reply to the e-mail they have received and confirm that they want to pursue their matter. If a tenant does not reply to Board by the deadline in the notification e-mail, the Board may take steps to administratively close their application.

Please ensure that your clients are checking their mail and e-mail regularly for notices and documents sent to them by the Board. When clients are checking their e-mail, please ensure that they are also checking their “Spam” and “Junk” folders.

If you or your clients would like further information about this, please contact Community Legal Services of Ottawa at one of our three locations: <https://www.clsottawa.ca/contact-us/>

For Tenants

The Landlord and Tenant Board (the “Board”) has sent emails to many tenants who have filed Tenant Applications informing them that their matters will be scheduled in early 2022.

Please note that these e-mails also inform tenants that in order to continue with their Tenant Applications, they must reply to the e-mail they have received and confirm that they want to pursue their matter. If a tenant does not reply to Board by the deadline in the notification e-mail, the Board may take steps to administratively close their application.

If you have filed a Tenant Application, please ensure that you are checking your mail and e-mail regularly for notices and documents sent to you by the Board. When checking your e-mail, make sure to check your “Spam” and “Junk” folders.

If you would like further information about this, please contact Community Legal Services of Ottawa at one of our three locations: <https://www.clsottawa.ca/contact-us/>

Pour nos partenaires communautaires

Tout récemment, la Commission de la location immobilière (la « Commission ») a envoyé des courriels à de nombreux locataires qui ont déposé de requêtes les informant qu'une audience sera fixée au début de l'année 2022.

Veillez noter que ces courriels notent aussi qu'afin de poursuivre leurs requêtes auprès de la Commission, les locataires doivent répondre au courriel dont ils ont reçu en confirmant qu'ils souhaitent aller de l'avant avec une audience. La Commission peut administrativement mettre fin à la requête d'un locataire si celui-ci ne répond pas à la Commission en bonne et due forme avant la date limitée indiquée dans le courriel.

Assurez-vous que vos clients vérifient régulièrement leur courrier et leurs courriels afin de recevoir les avis et les documents qui leur sont envoyés par la Commission. Il est aussi important que les locataires vérifient régulièrement leurs dossiers courriels « spam » ou « junk » afin de s'assurer qu'un courriel n'a pas été mal placé.

Si vous ou vos clients souhaitez obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec **les Services juridiques communautaires d'Ottawa** à l'un de nos trois bureaux :

<https://www.clsottawa.ca/fr/contactez-nous/>

Pour les locataires

Tout récemment, la Commission de la location immobilière (la « Commission ») a envoyé des courriels à de nombreux locataires qui ont déposé de requêtes les informant qu'une audience sera fixée au début de l'année 2022.

Veillez noter que ces courriels notent aussi qu'afin de poursuivre leurs requêtes auprès de la Commission, les locataires doivent répondre au courriel dont ils ont reçu en confirmant qu'ils souhaitent aller de l'avant avec une audience. La Commission peut administrativement mettre fin à la requête d'un locataire si celui-ci ne répond pas à la Commission en bonne et due forme avant la date limitée indiquée dans le courriel.

Si vous avez soumis une requête, assurez-vous de vérifier régulièrement votre courrier et vos courriels afin de recevoir les avis et les documents qui vous sont envoyés par la Commission. Il est aussi important que vous vérifiez vos dossiers courriels « spam » ou « junk » afin de vous assurer qu'un courriel n'a pas été mal placé.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec les Services juridiques communautaires d'Ottawa à l'un de nos trois bureaux : <https://www.clsottawa.ca/fr/contactez-nous/>